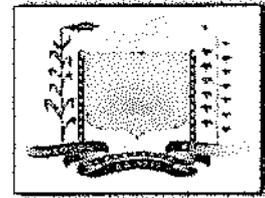


Annexe 4

Termes de référence



**UN HABITAT**  
FOR A BETTER URBAN FUTURE



Ministère de l'Habitat et  
de l'Urbanisme

Commune de  
Ouagadougou

**TERMES DE REFERENCE  
POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE PRELIMINAIRE DU PROGRAMME  
PARTICIPATIF D'AMELIORATION DES BIDONVILLES (PPAB) PHASE 3**

<b>Type de Contrat:</b>	<i>Recrutement d'un Bureau d'Études au Burkina Faso</i>
<b>Titre du Projet:</b>	<i>Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB)</i>
<b>Partenaires de Mise en Œuvre:</b>	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) Commune de Ouagadougou Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat)
<b>Financement:</b>	Commission Européenne (fonds gérés par ONU-habitat)
<b>Durée Estimée:</b>	2 mois (équivalent à 40 jours ouvrables)
<b>Début de Contrat:</b>	Fin mai 2014
<b>Lieu de Travail:</b>	Ouagadougou, Burkina Faso

**I : Contexte et justification**

Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB), avec l'aide de la Commission Européenne (CE) et le secrétariat de l'Afrique, Caraïbes, Pacifique, (ACP), est une initiative d'ONU-HABITAT dans le but de mobiliser les ressources et les partenaires pour une contribution commune à la réduction de la pauvreté urbaine. Le Programme s'enracine dans l'objectif de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), particulièrement les cibles 7C, « réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas d'accès durable à l'eau potable d'ici 2015 », et 7D, « améliorer de façon significative les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles d'ici 2020 ».

Dans plusieurs villes des pays ACP, les pauvres vivent selon le cas dans les bidonvilles ou dans les quartiers sous intégrés comme au Burkina Faso connu sous l'appellation de « zone d'habitats spontanés » ou encore « non lotie ».

ONU-HABITAT définit un ménage de bidonvilles comme un groupe d'individus vivant sous un même toit dans un milieu urbain, qui manque d'une ou de plusieurs des caractéristiques suivantes :

- 1) Le logement durable (une structure permanente offrant une protection contre les conditions climatiques extrêmes) ;
- 2) Un espace de vie suffisant (pas plus de trois personnes partageant une pièce) ;
- 3) L'accès à l'eau potable (une eau qui est suffisante, accessible, et qui peut être obtenue sans effort extrême) ;
- 4) L'accès aux facilités sanitaires améliorées (une toilette publique ou privée partagée, avec un nombre raisonnable de personnes) ;
- 5) La sécurité foncière (de facto ou de jure le statut de la sécurité foncière résidentielle et la protection contre les évictions forcés).

Tous les bidonvilles ou zones d'habitats spontanés ne sont pas homogènes et tous leurs habitants n'ont pas le même degré de privation. Le degré de privation est fonction du nombre des cinq conditions qui définissent les bidonvilles, et prévalent dans les ménages des bidonvilles. Le terme «amélioration des bidonvilles» renvoie à une amélioration des conditions de vie des ménages des bidonvilles qui peut être réalisée par un meilleur approvisionnement en eau, assainissement, et autres services urbains de base, ainsi que l'amélioration des logements et l'octroi de la sécurité foncière.

Le PPAB favorise l'amélioration des établissements existants (une amélioration in-situ); cette forme d'amélioration ne doit pas être confondue avec une «ai interprété, comme s'agissant d'un outil d'atteinte de l'objectif des «villes sans bidonvilles». Les évictions et relocalisations des bidonvilles sont basées sur le redéveloppement des bidonvilles et exige le relogement de ses résidents. Vu les coûts économiques et sociaux élevés de relogement, le PPAB recommande une relocalisation/relogement seulement si l'amélioration in-situ n'est pas possible et n'est pas voulu par la communauté affectée (par exemple, les cas des emplacements dangereux) ; et si le processus de relogement concerne tous les ménages affectés vivant dans les logements inadéquats.

Le programme se compose de trois phases : (i) les profils urbains ; (ii) la planification d'actions, la formulation du document du programme ; et (iii) l'exécution de projets prioritaires dans les quartiers défavorisés sélectionnés. Le Burkina Faso est l'un des 8 pays ayant déjà achevé les phases 1et 2 du programme, après avoir élaboré un profil national du secteur urbain durant la 1<sup>ère</sup> phase, et planifié des actions et formulé des projets d'amélioration des conditions de vie des populations des zones d'habitats spontanés de Bissighin, Watinoma et Nonghin (Basnére) à Ouagadougou durant la 2<sup>ème</sup> phase.

La 3<sup>ème</sup> phase du PPAB comprend donc la mise en œuvre concrète d'activités d'amélioration des conditions de vie du quartier de Bissighin, retenu comme prioritaire par l'Équipe-Pays du PPAB au Burkina Faso après les consultations effectuées au niveau local. Un Protocole d'Entente a été signé entre le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MHU), la Commune de Ouagadougou et ONU-Habitat le 4 Novembre 2013 pour la mise en œuvre de cette phase du PPAB.

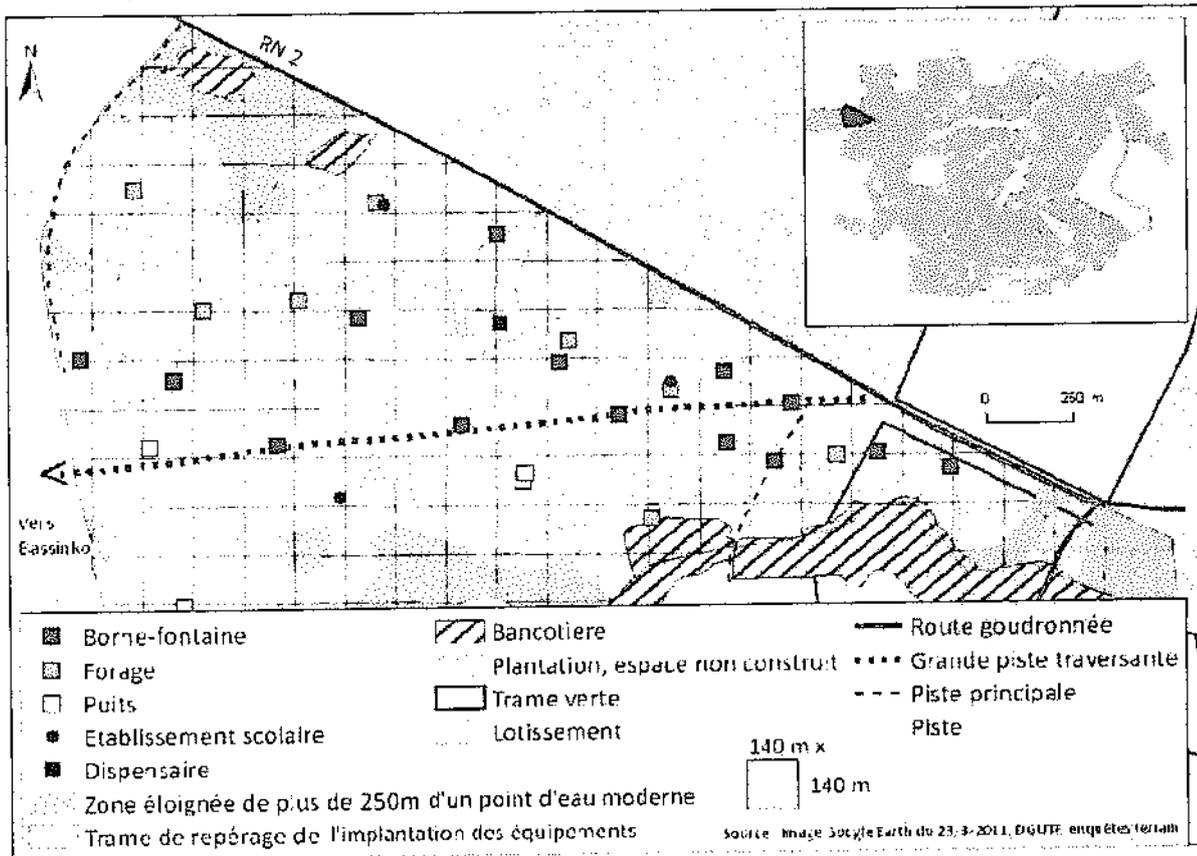
## **II : Objectif du contrat**

La 3<sup>ème</sup> phase du PPAB a pour objectif de mettre en œuvre de façon participative les Projets Pilotes sélectionnés dans le quartier informel de Bissighin de Ouagadougou afin d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres. Il s'agit en particulier d'améliorer le système de caniveaux du quartier, qui est hautement vulnérable aux inondations, ainsi que de sécuriser une des bancôtières (voir Fig. 1).

Le Bureau d'Études sélectionné aura pour tâche de formuler une stratégie de mise en œuvre préliminaire de la Phase 3 du PPAB au Burkina Faso, selon les termes prévus dans le Protocole d'Entente mentionné ci-dessus.

**Figure 1 : Analyse du quartier de Bissighin, Ouagadougou**

(Extrait du Produit 5. Notes Conceptuelles, PPAB Phase II – Décembre 2011)



### III : Activités prévues

Sous la supervision de l'Équipe-Pays du PPAB, qui est dirigée par le MHU, le Bureau d'Études sélectionné aura pour tâche de formuler une stratégie de mise en œuvre préliminaire de la Phase 3 du PPAB au Burkina Faso, qui résultera des activités suivantes :

#### ❖ Dans le cadre de l'amélioration du système de caniveaux du quartier de Bissighin :

- Faire un relevé topographique détaillé du quartier et reproduire les dynamiques des eaux et de localiser clairement les zones inondées en cas de pluies.
- Valider l'analyse de vulnérabilité aux inondations avec les habitants du quartier à l'aide d'une image satellite de haute définition.

14

- Contacter les différentes entités qui ont planifié des interventions directement ou indirectement liées avec le système de drainage du quartier, telles que : (i) les autorités locales (Commune de Ouagadougou, Mairie d'Arrondissement ; (ii) les autorités nationales, en particulière l'administration routière afin de savoir s'il est prévu que, parallèlement à la route nationale (voir la RN2 dans la Fig. 1) qui délimite le quartier de Bissighin de Nord-Ouest à Sud-Est, et qui amplifie les effets des inondations quand il pleut, l'aménagement d'un système de drainage est prévu dans un futur prochain ; etc.
- Concevoir dans le détail le plan d'implantation du système de caniveaux amélioré du quartier afin de drainer les eaux pluviales vers un exutoire ; cela devra inclure la réalisation d'études techniques afin de définir :
  - (i) Le plan d'aménagement détaillé du système de caniveaux à être réalisé ; en particulier, il sera important de cartographier et géoréférencer l'occupation foncière des zones du quartier qui seront directement intéressées par les travaux, et de recenser de manière exhaustive les occupants et leurs statuts d'occupation ; cela pourra aider à la sécurisation foncière et permettre la viabilisation des travaux par la suite.
  - (ii) Les dessins techniques des travaux à être réalisés, tels que : (i) les caractéristiques des caniveaux (par exemple : longueur, type de section, pente, etc.) ; (ii) le rechargement, nivellement et élargissement (quand retenu nécessaire) des voies (NB : cette activité devra nécessairement permettre d'améliorer aussi l'état des voies structurantes du quartier) ; etc.
  - (iii) Les matériaux plus appropriés à être utilisés (par exemple : gravier, moellons latéritiques, ciment, sable, etc.).
  - (iv) Le système de maîtrise d'ouvrage à être adopté (par exemple : à travers le recrutement de main d'œuvre locale sous la supervision technique d'un spécialiste pour les caniveaux secondaires ou tertiaires, ou à travers un appel d'offres à des entreprises privées pour les caniveaux primaires, etc.) ; la solution adoptée devra faire l'objet d'un accord entre la Commune et les représentants des habitants qui désigneront les responsables des équipes de main d'œuvre ; il serait en effet souhaitable que cette activité permette la génération d'un revenu temporaire pour les résidents recrutés comme main d'œuvre afin d'exécuter les travaux.
  - (v) Un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre des travaux ; il sera important, entre autres aspects : (i) d'identifier clairement les mécanismes de mise en œuvre (qui fait quoi, quand, comment et avec quels moyens) ; (ii) de sensibiliser les acteurs et mettre en place un comité de gestion au niveau du quartier, où les femmes doivent être dûment représentées ; (iii) d'assurer une préparation rigoureuse de l'approvisionnement en matériaux nécessaires (surtout moellons et ciment) de manière à ce que le chantier ne soit pas mis en attente ; (iv) de spécifier les mécanismes de suivi, supervision et évaluation des travaux.
  - (vi) Les coûts estimés des travaux.
- Valider les études réalisées et le plan de mise en œuvre des travaux avec l'Équipe-Pays du PPAB, les autorités locales, et surtout la population résidente.

❖ **Dans le cadre de l'amélioration d'une bancôtière dans le quartier de Bissighin :**

- Faire un relevé topographique détaillé de la bancôtière afin de la reproduire sous-forme de modèle tridimensionnel.
- Élaborer, de forme graphique et claire, 3 à 4 alternatives viables (lesquelles peuvent aussi être une combinaison de différentes options) afin de définir des usages alternatifs et sécurisés de la bancôtière au service de la communauté ; pour ce faire, des études techniques spécifiques devront être réalisées sur le terrain, en particulier :

- (i) pour le système de caniveaux :  
Cartographier et géoréférencer l'occupation foncière des zones riveraines de la bancôtière en question ;  
Recenser de manière exhaustive les occupants et leurs statuts d'occupation ; cela pourra aider à la sécurisation foncière et permettre la viabilisation des travaux par la suite ;
  - (ii) Faire des enquêtes individuelles avec les utilisateurs/trices actuels/les de la bancôtière, ainsi qu'avec les riverains, afin de mieux comprendre leur opinion et d'identifier un modèle d'utilisation alternatif viable et accepté par la majorité de la population concernée ; il s'agira en particulier d'identifier des activités devant générer des revenus alternatives, moins destructrices de l'environnement, pour les personnes (surtout les femmes) qui utilisent la bancôtière pour survivre, telles que : maraîchage en exploitant des petits périmètres cultivables ; collecte, tri, traitement et récupération partielle des ordures ménagères via recyclage ou fabrication de compost ; prise en charge des boues issues des eaux usées et transformation en fertilisants pour les sols ; etc. ; il sera également important d'envisager un mécanisme d'approvisionnement en terre alternatif et économiquement viable pour les populations de la zone ;
  - (iii) Sur la base des entrevues individuelles, ainsi qu'après une consultation au niveau du conseil de quartier, élaborer des projets en 3 dimensions en proposant des usages alternatifs de la bancôtière, tels que : espace verts, aires de jeux et de sports, jardins potagers, dépôt d'ordures ménagères, latrines publiques, etc. ; il sera important d'associer les nouvelles vocations de la bancôtière à des activités qui puissent générer des revenus ou créer des emplois ;
  - (iv) Proposer également une solution viable pour clôturer et sécuriser la bancôtière (par exemple : plantation de haies vives et/ou installation de palissades, murets, grillages, etc.) après en avoir défini le périmètre, les points d'accès et son découpage en zones et sous-zones de vocations diverses ;
  - (v) Indiquer les coûts estimés, ainsi que les avantages et inconvénients de chaque solution proposée ;
  - (vi) Proposer des mécanismes de mise en œuvre pour chaque alternative proposée, lesquels devront impérativement impliquer la population résidente comme main d'œuvre ; en particulier, le même comité de gestion du quartier mis en place dans le cadre de l'amélioration du système de caniveaux pourrait également s'occuper du réaménagement de la bancôtière sélectionnée.
- Présenter les alternatives élaborées à l'Équipe-Pays du PPAB, les autorités locales, et surtout la population résidente, pour discussion et validation du choix d'une des alternatives, ou la combinaison de plus qu'une alternative ; la solution adoptée devra faire l'objet d'un accord entre la commune et les services de l'État.
  - Elaborer le cahier de charge pour la réalisation et la gestion de la bancôtière réaménagée pour les 5 ans à venir selon l'alternative adoptée, lequel devra inclure, entre autres aspects :
    - (i) Le plan d'action pour la réalisation des travaux, en spécifiant qui fait quoi, comment et avec quels moyens ;
    - (ii) La sensibilisation des acteurs sur les questions environnementales et les conséquences d'une mauvaise utilisation des bancôtières, afin de discipliner certaines pratiques comme celles des dépôts des ordures ménagères et du rejet des eaux usées et excréta dans l'espace partagé ;
    - (vii) L'identification des structures responsables des nouvelles fonctions de la bancôtière (telles que : comité de gestion, associations, organisations professionnelles correspondant à certains métiers, etc.) et la mise en place d'un mécanisme de surveillance.
- ❖ **Tâches additionnelles dans le cadre de la préparation d'une stratégie détaillée de mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> Phase du PPAB :**

- Proposer un règlement de fonctionnement du comité de gestion du quartier basé sur des principes simples et objectifs, afin de maximiser la transparence des procédures et d'assurer une mise en œuvre efficace des activités.
- Étudier la possibilité d'ouvrir un bureau PPAB à Bissighin où sera basé le comité de gestion du quartier ; cela pourra se faire ou en réaménageant une structure existante, ou en construisant une maison évolutive sur un terrain adéquat ; les coûts et les mécanismes de réalisation du bureau devront être spécifiés ; l'ouverture de ce bureau permettra de renforcer la présence du PPAB sur le terrain afin de faciliter la mise en œuvre du projet et garantir la disponibilité des informations liées au programme pour les communautés cibles, en augmentant ainsi la transparence des interventions planifiées.
- Identifier les principaux risques liés à la mise en œuvre de cette stratégie et proposer des actions de mitigation de ces risques
- Analyser et proposer les rôles et responsabilités des différents partenaires de mise en œuvre pour la Phase 3 du PPAB, en particulier :
  - (i) *En ce qui concerne le MHU, entre autres responsabilités possibles :*
    - ✓ Assurer le bon fonctionnement, la direction et la coordination de l'Équipe-Pays du PPAB au Burkina Faso, laquelle devrait inclure une représentation des parties prenantes au niveau des différents ministères, des autorités locales au niveau de la ville de Ouagadougou, des universités, des organismes d'aide extérieure, de la société civile, des médias, ainsi que les habitants et les organisations communautaires actives dans le quartier de Bissighin ;
    - ✓ Développer une Stratégie de Communication et d'Engagement pour le partage de l'information entre les partenaires du PPAB, contribuant, à travers le plaidoyer et la sensibilisation, à assurer l'engagement des autorités concernées, l'autonomisation des communautés cibles, et à augmenter la visibilité du programme pour la mise en réseau et l'accès au financement ;
    - ✓ Assurer la coordination de toutes les activités liées à la Phase 3 du PPAB au niveau du contrôle de la qualité des activités et de leur mise en œuvre en temps opportun ;
    - ✓ Contribuer avec son expertise et les ressources nécessaires (y compris le cofinancement) à la mise en œuvre des activités de la Phase 3 du PPAB ;
    - ✓ Maintenir une communication continue avec ONU-Habitat et préparer des rapports narratifs à être envoyés régulièrement au Comité de Pilotage du PPAB et à l'Équipe PPAB d'ONU-Habitat sur chaque étape de la mise en œuvre des activités de la Phase 3 ;
    - ✓ Assurer le processus de mise en place du comité de pilotage et des activités relatives ;
    - ✓ Adopter une approche proactive à la mobilisation des ressources pour augmenter l'impact du PPAB au Burkina Faso ;
    - ✓ Intégrer les 'leçons apprises' de la mise en œuvre de la Phase 3 dans les politiques nationales et programmes d'amélioration des bidonvilles, afin d'augmenter l'impact du PPAB et institutionnaliser son approche et ses principes.
  - (ii) *En ce qui concerne la Commune de Ouagadougou :*
    - ✓ Lancer et gérer (si retenu opportun), en coordination avec la Mairie d'Arrondissement concernée, les appels d'offres et les contrats avec les entreprises privées recrutées pour la mise en œuvre d'activités spécifiques au niveau de Bissighin ; en particulier, assurer la gestion des fonds destinés à payer la main d'œuvre locale pour l'exécution des différents travaux ;
    - ✓ Contacter et dialoguer régulièrement avec le comité de gestion du quartier pour assurer une bonne mise en œuvre de toutes les activités prévues ;



- ✓ Fournir un appui technique, ainsi que retenu nécessaire, tout au long de la mise en œuvre des activités du PPAB – Phase 3 à Bissighin, en assurant le suivi et une supervision adéquate des activités au niveau local ;
- ✓ Gérer (si retenu opportun) le Fond Communautaire de Projets (FCP) dans le quartier de Bissighin, qui devrait correspondre au minimum à 10% des fonds réservés pour la mise en œuvre de la Phase 3 du PPAB au Burkina Faso ; la Commune devra ainsi mettre en place un cadre opérationnel pour la sélection, le financement et la gestion du FCP ; l'appel, la soumission, l'évaluation et la sélection des propositions au niveau des organisations communautaires ou/et de la société civile qui travaillent à Bissighin pour des subventions allant de 1.000 à 25.000 dollars afin de réaliser des projets de développement dirigés et gérés par les communautés elles-mêmes au niveau du quartier.

(iii) *En ce qui concerne ONU-Habitat :*

- ✓ Fournir en temps voulu une assistance technique, des outils et des connaissances aux différents partenaires de mise en œuvre de la Phase 3 du PPAB au Burkina Faso, i.e. MHU, Commune de Ouagadougou, organisations communautaires, etc. ;
- ✓ Gérer les fonds du PPAB au niveau du Siège d'ONU-Habitat et en collaboration avec le personnel d'ONU-Habitat basé au Burkina Faso ;
- ✓ Appuyer les efforts du gouvernement et de la Commune de Ouagadougou, lorsque demandé, dans la mobilisation de ressources supplémentaires pour des initiatives d'amélioration participative de bidonvilles et de réduction de la pauvreté urbaine, ainsi que leur institutionnalisation dans les politiques des pays/villes.

✓

#### **IV : Résultats attendus**

Dans la conduite des tâches énoncées ci-dessus, le Bureau d'Études sélectionné devra parvenir à la formulation d'une stratégie de mise en œuvre préliminaire de la Phase 3 du PPAB au Burkina Faso validée par les partenaires du PPAB au Burkina Faso et surtout par la communauté du bidonville ciblé, qui devra inclure :

- Une vue d'ensemble et une analyse situationnelle
- Une analyse détaillée des dynamiques des eaux et des zones inondées en cas de pluies, accompagné d'un plan d'implantation du système de caniveaux amélioré du quartier et des résultats de toutes les études techniques préalablement indiquées (plan d'aménagement détaillé du système de caniveaux et d'occupation foncière ; dessins techniques ; matériaux à être utilisés ; système de maîtrise d'ouvrage ; plan de travail détaillé ; et coûts estimés).
- Un modèle tridimensionnel de la bancôtière, les options d'usages alternatifs identifiées, le choix validé, les résultats de toutes les études techniques préalablement indiquées (plan d'occupation foncière ; enquêtes individuelles et réunion de quartier ; projets d'usages alternatifs de la bancôtière ; solution de clôture ; coûts estimés ; analyse des avantages et inconvénients de chaque solution proposée ; et mécanismes de mise en œuvre), ainsi que le cahier de charge pour la réalisation et la gestion de la bancôtière réaménagée pour les 5 ans à venir.
- Un règlement de fonctionnement du comité de gestion du quartier.
- La stratégie identifiée pour l'ouverture d'un bureau PPAB à Bissighin, y inclus les coûts et les mécanismes de réalisation prévus.
- Le cadre de gouvernance, y inclus les rôles et responsabilités des différents partenaires de mise en œuvre (MHU, Commune de Ouagadougou, ONU-Habitat, etc.).
- Un calendrier de toutes les activités prévues.

- Un tableau de risques et de solutions de mitigation desdits risques.
- Un budget détaillé à être géré par chacune des parties prenantes selon les différentes modalités de mise en œuvre identifiées, i.e. MHU, Commune de Ouagadougou et ONU-Habitat.

#### **V : Profil du Bureau d'Études**

Pour la réalisation de ce travail, il sera fait appel aux compétences d'un Bureau d'Études d'urbanisme d'au moins cinq (5) ans d'expérience, qui devra justifier d'une expérience dans le domaine du développement urbain, particulièrement dans la conception et de la mise en œuvre des projets d'aménagement urbain. Le Bureau d'études devra réunir en son sein les compétences ci-après :

- Un urbaniste, justifiant d'au moins sept (7) années d'expérience ;
- Un ingénieur, justifiant d'au moins sept (7) années d'expérience ;
- Un socio-économiste, justifiant d'au moins sept (7) années d'expérience ;
- Un juriste, justifiant d'au moins sept (7) années d'expérience ;
- Un géographe/cartographe, justifiant d'au moins sept (7) années d'expériences ;
- Un topographe, justifiant d'au moins cinq (5) années d'expérience.

Le Bureau d'Études sera encadré par l'Equipe Pays composée de représentants des structures ci-après :

- Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU/Point Focal) ;
- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MADTS) ;
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Université de Ouagadougou : Institut Supérieur en Sciences des Populations (ISSP) ;
- Commune de Ouagadougou ;
- ONU-Habitat.

#### **VI : Planning d'exécution et documents à produire**

La durée du travail du Bureau d'Étude est estimée à un équivalent de cinq (5) hommes/mois et devra se conclure selon une période de 2 mois à partir de la fin du mois de mai 2014. Le Bureau d'Études devra élaborer une méthodologie de travail (offre technique) et un budget (offre financière) à soumettre pour évaluation.

À la fin de son contrat, le Bureau d'Études devra produire un rapport définitif de la stratégie de mise en œuvre détaillée de la Phase 3 du PPAB en dix (10) exemplaires + CD ROM.

Après examen des différentes offres, ONU Habitat se réserve le droit de ne donner aucune suite si aucune offre n'est satisfaisante.